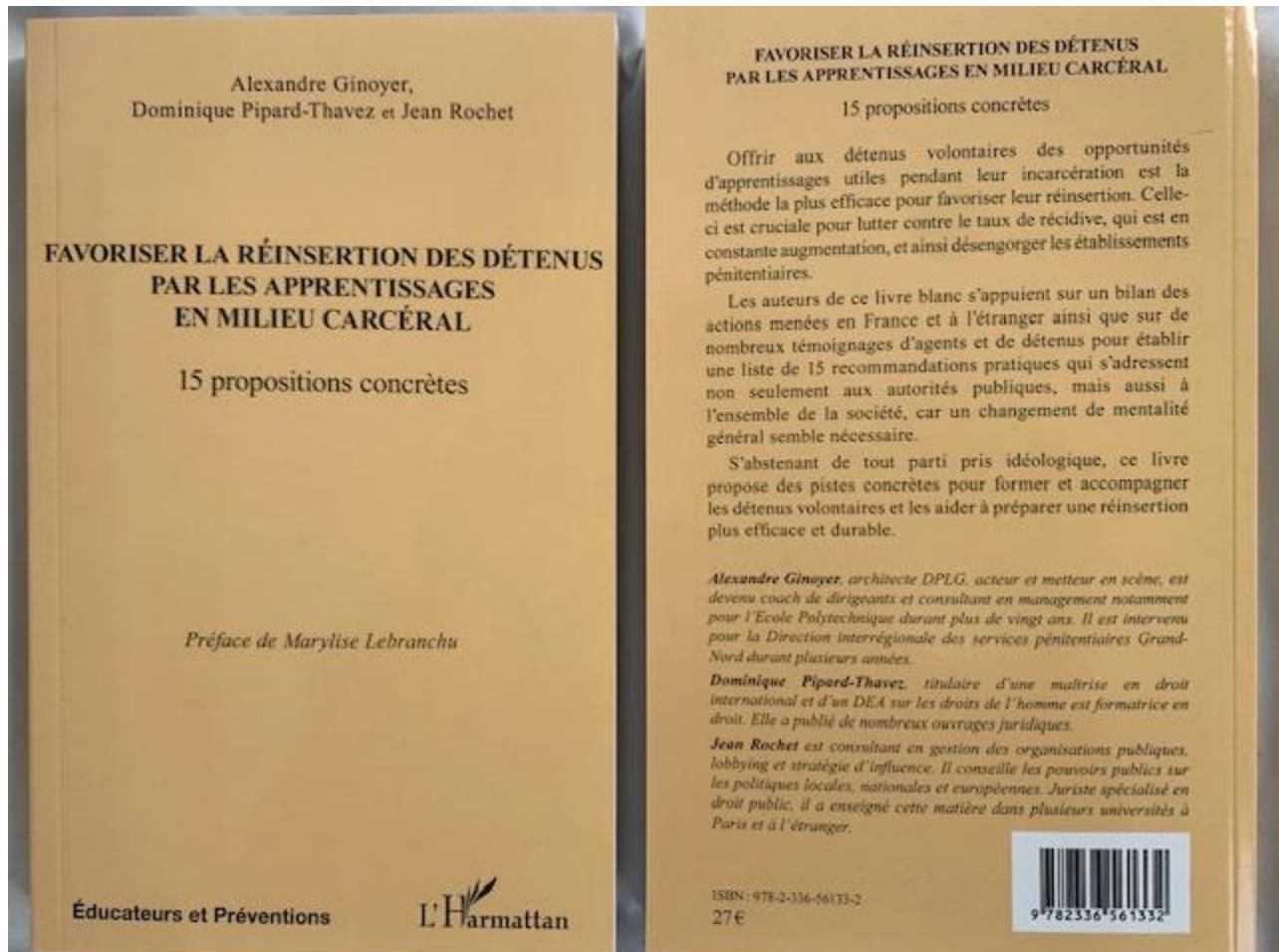




Présentation du Livre Blanc

Favoriser la réinsertion des détenus par les apprentissages en milieu carcéral

Pitch, auteurs, sommaire, synthèse



PITCH

Le Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie (CMAtv), ONG partenaire de l'UNESCO et en statut participatif au Conseil de l'Europe, lance la publication du Livre Blanc " *Favoriser la réinsertion des détenus par les apprentissages en milieu carcéral* " édité par L'Harmattan (octobre 2025).

Le CMAtv souhaite notamment mettre l'accent sur l'importance des apprentissages formels, non formels et informels à faire acquérir aux détenus dans le but de faciliter leur réinsertion et diminuer le risque de récidive. Cette question est d'intérêt public.

Dans cet ouvrage, les auteurs soumettent **15 préconisations aux pouvoirs publics**, et plus précisément au législateur, au pouvoir réglementaire et à l'Administration pénitentiaire, mais aussi aux détenus eux-mêmes ainsi qu'au tissu socio-associatif. Ces propositions s'appuient et sont fondées sur les travaux menés actuellement dans divers centres de détention et sur les nombreux témoignages recueillis.

Loin de toutes considérations politiques ou idéologiques, ces préconisations visent exclusivement à favoriser la réinsertion socio-professionnelle des détenus par les apprentissages de toutes sortes et par les mesures qui pourraient favoriser l'acquisition de ces apprentissages par tous les détenus qui le veulent et qui le peuvent.

PRESENTATION DES AUTEURS

Alexandre GINOYER, qui détient un diplôme d'architecte DPLG, a été coach de dirigeants, consultant-formateur en management et communication auprès de grands comptes et pour l'école Polytechnique durant plus de 20 ans. Il est en outre intervenu pour la Direction interrégionale pénitentiaire du Grand-Nord.

Auteur, il a publié plusieurs ouvrages sur le management, le leadership et sur les seniors.

Membre fondateur du Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMAtv), il en est président depuis 2017.

Dominique PIPARD-THAVEZ est titulaire d'une maîtrise en droit international et un DEA sur les droits de l'homme. Elle a exercé le métier de formatrice en droit et en expression écrite dans le secteur public et a publié de nombreux ouvrages juridiques.

Elle assure depuis quelques années une mission de bénévolat dans l'association Lire c'est Vivre qui gère les 11 médiathèques de la prison de Fleury-Mérogis. Elle anime également le Goncourt des détenus.

Elle intervient au sein du CMAtv afin de sensibiliser les acteurs intéressés par le monde carcéral à l'importance de l'apprentissage comme l'un des remèdes à la récidive.

Jean ROCHET est consultant en gestion des organisations publiques, *lobbying* et stratégie d'influence. Il dirige un cabinet de conseil et formation à Paris et conseille les pouvoirs publics sur les politiques locales, nationales et européennes. Juriste spécialisé en droit public, il a enseigné cette matière dans plusieurs universités à Paris et à l'étranger. Jean Rochet est par ailleurs délégué auprès de l'Union européenne du Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie.

SOMMAIRE

Préface de Marylise Lebranchu, ancienne ministre de la Justice

I. Les 15 PRÉCONISATIONS pour réduire la récidive des détenus par les apprentissages
II. DÉVELOPPEMENT (chapitres)

1. **Le rôle du CMAtv et l'objectif du Livre blanc**
 2. **La genèse du projet de Livre blanc**
 3. **Les fondements juridiques internationaux, européens et nationaux**
 - 1) Les sources internationales
 - 2) Le corpus juridique européen
 - 3) L'encadrement juridique national
 4. **État des lieux des apprentissages formels : éducatifs et professionnels**
 - 1) Les activités éducatives dans le cadre scolaire
 - 2) Les principes liés au travail en détention
 - 3) L'organisation du travail par les donneurs d'ordres
 - 4) Les procédures pour le recrutement des personnes détenues
 - 5) Le rôle de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle
 - 6) Les actions de formation en situation de travail (AFEST)
 5. **État des lieux des apprentissages non formels, les activités apprenantes non professionnelles**
 - 1) Les activités socioculturelles
 - 2) Les bibliothèques/médiathèques dans les établissements pénitentiaires
 - 3) La lecture
 - 4) Le sport
 - 5) Les actions favorisant la résilience, la santé, le traitement des addictions
 - 6) Les dispositifs de prise de conscience et de restauration de l'estime de soi
 - 7) Le travail des associations durant et après la détention
 - 8) Les dispositifs favorisant le lien social entre personnes détenues
 6. **État des lieux des apprentissages informels, relatifs à l'être et acquis sans intentionnalité.**
 - 1) L'accès à l'information et aux médias
 - 2) Les interlocuteurs des détenus
 - 3) Le maintien des liens familiaux
 - 4) L'accès au culte et l'assistance spirituelle
 - 5) La vie civique et sociale
 - 6) Les organisations carcérales qui favorisent la réinsertion
 7. **Les témoignages**
 - 1) Interview de Dominique Raimbourg, ancien président de la Commission des Lois, avocat, auteur
 - 2) Visite d'un service de l'enseignement, centre p. de La Farlède, (Carine Ramella et plusieurs détenus)
 - 3) Le service des enseignements à la maison centrale de Saint-Martin en Ré (Florence Brin),
 - 4) Les apprentissages professionnels par un ancien Chef de service à Fresnes (Dany Mont)
 - 5) L'activité économique (Céline Hountomey de Wake up Café, détenus et chefs d'entreprise)
 - 6) Exemple de création musicale centre pénitentiaire de Saint-Maur (Nicolas Frize)
 - 7) Témoignage sur les activités de lecture en détention (Jean-Baptiste Devouassoux, Paris-La Santé)
 - 8) Témoignage d'un ancien détenu sur l'apport des cercles de lecture
 - 9) Témoignage sur le Goncourt des détenus
 - 10) Témoignage d'un codétenu accompagnant
 - 11) L'atelier réparation de vélos à la maison centrale de Saint-Martin en Ré (Coralie Morel)
 - 12) Témoignage d'un visiteur de prison (Philippe Gros-Gean, les Baumettes)
 8. **Éléments d'analyse consécutifs à l'état des lieux et aux témoignages**
- III. ANNEXES**
1. **La terminologie relative aux apprentissages**
 2. **Présentation des auteurs de l'ouvrage**
 3. **Bibliographie et sitographie**

SYNTHESE DES 15 PRECONISATIONS

À l'issue de son étude pour *favoriser la réinsertion des détenus par les apprentissages en milieu carcéral*, le CMATlv propose :

1. D'instituer la **réinsertion des personnes placées sous main de justice comme une priorité nationale**, de préférence par voie législative et réglementaire, en se fondant sur la Recommandation N° R (89) 12 du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe sur l'éducation en prison. La société veut essentiellement 1) se protéger en enfermant et 2) punir la personne qui a fauté. La nécessité de réinsertion n'est arrivée que plus tard dans l'histoire et passe nettement après la préoccupation sécuritaire et punitive ;
2. De **transformer les « Centres de détention » en « Centres de détention et de réinsertion »** : les dénommer ainsi et les adapter en conséquence avec notamment au sein de chaque établissement pénitentiaire la **création d'une Direction de la Réinsertion** (DR) placée sous la cotutelle du ministère de la Justice et du ministère chargé du Travail et de l'Emploi, avec le pouvoir et la mission de coordonner, gérer et développer toutes les activités formatrices, professionnelles, culturelles et « récréatives ». La DR **établirait chaque année un « Plan Réinsertion »** en tenant compte des remontées des besoins des personnes incarcérées et des besoins exprimés par les entreprises et les autres acteurs, qu'elle soumettrait aux pouvoirs publics pour obtention de moyens adéquats ;
3. De **proposer un « contrat de réhabilitation » à chaque nouveau détenu** afin d'identifier tous ceux qui acceptent de faire l'objet de mesures renforcées pour favoriser leur réinsertion tout en allégeant leur peine. Ce contrat sera synallagmatique entre l'établissement et le détenu : moyens renforcés alloués par l'institution contre engagements de l'intéressé ;
4. De **séparer les fonctions de probation et d'insertion** actuellement concentrées chez les agents dénommés « Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ». Ceux-ci deviendraient d'office **Conseillers pénitentiaires de probation** (CPEP). Dispensés de la fonction de réinsertion, le CPEP serait mieux à même d'assurer le suivi pénitentiaire de chaque détenu en relation avec le juge d'application des peines ;
5. De **faire intervenir en nombre suffisant des conseillers en insertion professionnelle** (CIP) chargés d'accompagner chaque détenu ayant répondu positivement au Contrat de Réhabilitation pour concevoir avec lui au plus tôt son projet de réinsertion personnalisé. Sans fonction de probation, le CIP bénéficierait d'un crédit de confiance renforcé de la part du détenu. L'obtention du diplôme de CIP, notamment par VAE, devra être favorisée et encouragée, notamment auprès des CPIP actuels qui le souhaitent ;
6. De **développer au maximum une activité professionnelle** pour chaque détenu durant son temps de détention, une activité qui soit le plus possible en lien avec son projet de réinsertion ;
7. De **développer les conventions de travail tripartites** entre le centre de détention, l'entreprise et le détenu précisant les modalités d'application et les droits et les devoirs de chacun des trois cocontractants. **Favoriser les contrats d'apprentissage en alternance**. Ces actes juridiques présentent des bénéfices pour chacun des acteurs et pour la société ;
8. De **valoriser, récompenser et aider les entreprises** qui nouent une convention avec des centres de détention et de réinsertion pour employer et former des détenus, avant et après leur sortie. **Lancer une campagne de communication** nationale pour rendre positive l'image des entreprises qui participent à ce dispositif. **Favoriser les démarches d'emploi fondées sur les compétences** qui permettent de rendre plus efficaces les recrutements ;

9. De rendre plus accessibles, attractives et formatrices toutes les activités proposées dans les prisons :
 - a) développer l'ensemble des activités et **augmenter le nombre des places** pour pouvoir accueillir toutes les personnes éligibles,
 - b) élargir le spectre des activités pour couvrir tous les **apprentissages utiles**, que soient généralisées les formations thématiques comme l'instruction civique, le droit, l'art, les langues, l'histoire-géographie, le fait religieux, la sociologie, la psychologie...
 - c) s'assurer que toutes les activités professionnelles proposées aux détenus sont non seulement formatrices mais aussi que les détenus **se sentent en capacité de les exercer** ;
 - d) **développer les autorisations de semi-liberté** pour favoriser le travail, l'apprentissage et donc la réinsertion ;
10. D'accompagner chaque détenu volontaire dans un processus de réflexion et de reconstruction personnelle sous la conduite de psychologues ou de praticiens habilités, ceci par des entretiens personnalisés suivis ainsi que par des séances en groupe. Pour éviter la récidive, il est nécessaire que la personne condamnée comprenne et mesure l'impact de ce qu'elle a accompli et qu'elle en tire durablement les enseignements ;
11. De développer les alternatives à la détention et notamment les travaux d'intérêt général gérés dans des centres ouverts **avec un accompagnement responsabilisant** afin que la mesure ait un sens pour l'intéressé ;
12. De développer les activités formatrices et l'accompagnement au sein de tous les établissements pénitentiaires en y apportant les adaptations nécessaires : non seulement les centres de détention mais aussi les établissements spécialisés pour mineurs, les maisons d'arrêt et les maisons centrales ;
13. De sensibiliser fortement tous les personnels et tous les intervenants sur le caractère prioritaire de la réinsertion, en formation initiale comme en formation continue. Cette nouvelle orientation doit notamment rendre le métier de surveillant plus attractif ;
14. De renforcer l'aide à toutes les associations et personnes qui interviennent dans les établissements pénitentiaires pour apporter leurs services en lien avec les apprentissages et la réinsertion. Ils jouent un rôle indispensable dans la préparation à la réinsertion des détenus, durant la détention et après leur sortie ;
15. De créer un statut officiel de pair-aidant : des anciens détenus volontaires, formés et diplômés, suivis par des associations, chargés d'accompagner les détenus et les sortants de détention. Eux-mêmes seraient moins tentés par la récidive.

Le livre est disponible sur le site de L'HARMATTAN

Le CMAtv et les auteurs peuvent être contactés à l'adresse : contact@cmatv.org